

# LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL

(DICERE VERUM QUID FETAT?)

Du 8 PRAIRIAL, l'an 4 de la République Française. (Vendredi 27 MAI 1796, v. 31.)

*Nouvelles officielles de l'armée d'Italie, annonçant que le pavillon tricolor flotte à Milan, Pavie et Come, et dans toutes les villes de la Lombardie. — Nouvelles de l'armée des côtes de l'Océan et de celle du Rhin. — Résultat des travaux du tribunal de cassation, pendant l'année. — Adoption d'un projet de résolution qui fixe un nouveau tarif sur le paiement des droits de timbre et d'enregistrement. — Suite des pièces relatives à la conspiration.*

L'adresse de cette feuille est maintenant au citoyen Leroux commis dans le bureau de ce journal, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois, n<sup>o</sup>. 42. Le prix est de 1000 l. en assignats ou de 9 l. en numéraire pour trois mois. Les abonnemens doivent, autant qu'il est possible, dater du commencement d'un mois.

## NOUVELLES DIVERSES.

*De Copenhague, le 7 mai.*

Ces jours derniers, on a reçu avis de la Norwege, qu'un vaisseau de guerre anglais a eu la témérité d'entrer dans le port de Christiansand, et d'y enlever des vaisseaux hollandais et français, parmi lesquels se trouvoit un cutter de cette première nation, et cela, tandis que plusieurs autres vaisseaux de guerre anglais croisoient devant le port. La dépêche que le commandant danois, le capitaine van Dick, avoit envoyée au collège de la guerre en cette ville, a été renvoyée de suite au comte de Bernstorff, et déjà le ministre de France, M. Grouvelle, à qui le vice-consul de cette nation, à Christiansand, avoit envoyé un exprès, a fait des représentations à ce sujet au gouvernement.

*D'Amsterdam, le 20 mai.*

On apprend de la Haye, qu'on y avoit reçu la désagréable nouvelle qu'une petite escadre hollandaise, composée d'une frégate de 36 canons et 3 bricks, qui, pendant quelque tems, avoit dû s'arrêter sur les côtes de Norwege, s'étoit vu entourée par la flotte anglaise, composée de 16 vaisseaux de guerre; que les 2 autres bricks, ayant fait force de voiles pour se sauver, avoient eu le malheur de toucher sur un bas-fond, et qu'une tempête qui, peu de tems après, étoit survenue, les avoit si bien brisés, que cette petite escadre est perdue. On assure que l'équipage des 2 bricks s'est sauvé sur la côte de Norwege.

*Bulletin de Londres, du 10 mai.*

Suivant les états du 1<sup>er</sup> de ce mois, l'armée de la Grande-Bretagne est composée de 45 régimens de cavalerie, faisant 16,500 hommes; et de 109 régimens d'infanterie, faisant 88,000 hommes, non compris les mi-

lites, les volontaires, 12,000 hanovriens et 5,000 hessois.

Le roi de Prusse a notifié aux princes et états de la Basse-Allemagne, qu'une partie de ses troupes doit se mettre en mouvement sous les ordres du duc de Brunswick, pour protéger la ligne de démarcation; et comme cette destination leur est utile, il requiert lesdits états de fournir ses troupes de vivres et de fourrages. Il paroît qu'on accède d'autant plus volontiers à cette demande, qu'on applaudit généralement à la résolution de défendre la ligne de démarcation.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. ARMÉE D'ITALIE.

Un courrier de l'armée d'Italie a apporté, hier 5 prairial, au directoire exécutif, la nouvelle officielle que le pavillon tricolor flottoit à Milan, Pavie, Come et dans toutes les villes de la Lombardie.

## ARMÉE DES CÔTES DE L'Océan.

*Extrait d'une lettre du général de division Duvesny, aux membres du directoire exécutif.*

Au quartier-général d'Alençon,  
le 29 floréal, an 4.

Je vous rends compte avec plaisir, citoyens directeurs, que, depuis le 1<sup>er</sup> pluviôse jusqu'au 25 courant, les chouans ont perdu, dans la division de l'Est de l'armée des côtes de l'Océan, 2,800 hommes, et qu'un nombre presque égal a été blessé.

Salut et fraternité, *Signé DUMESNY.*  
(*Extrait du journal officiel des Défenseurs de la Patrie.*)

## ARMÉE DU RHIN.

*Au Rédacteur. — LANDAU, le 2 floréal.*

Je vous prévient, citoyen rédacteur, qu'un trompette arrivé ici de la part du général ennemi, nous annonça la rupture de la suspension d'armes qui existe depuis quatre mois. C'est le 12 que doivent recommencer les hostilités; les uns s'en réjouissent, les autres s'en affligent.

*Au même. — BAYEUX, 2 prairial.*

Malgré les victoires des républicains, l'audace des

chouans va toujours croissant; ils s'exposent sans crainte aux plus grands dangers. Dans la nuit du 29 au 30 floréal, ils ont poussé la témérité jusqu'à venir dans l'enceinte de l'hôpital de cette ville, enlever un de leurs camarades qui y étoit détenu.

#### DE TOULOUSE.

On mande en date du 28 floréal: L'insolence des jacobins est extrême; ils osent se rassembler dans une maison nationale, au nombre de plus de 800. Tous les jacobins des départemens voisins se rendoient ici pour renforcer la bande; on répandoit de l'argent et des écrits perfides. Ils ont les bustes de Marat, Robespierre, Charlier. On a organisé un jury de jugement composé des plus fameux terroristes, ce qui peut être utile à la faction dans le cas où on ordonneroit la poursuite de quelqu'un de ses affiliés.

#### DE LYON, le premier prairial.

Les terroristes ont tenté d'opérer ici le pillage et le renversement de la constitution. Instruits qu'un régiment devoit passer dans cette ville, les dignes amis de Reverchon, les amnistés se sont présentés, suivant la coutume, à l'avant-garde, l'ont enivrée, exaspérée au point de porter quelques-uns d'entr'eux à commettre les plus grands désordres. Le citoyen Rousset, chapelier, père de famille, a été éventré. Ce spectacle affreux a jeté la consternation dans le peuple; et il y a tout à craindre de son désespoir, si le gouvernement ne s'empresse de rendre justice aux infortunés lyonnais, en livrant aux tribunaux les commissaires nommés par Reverchon, les amnistés et les membres de la fameuse commission des 7.

#### DE PARY, 29 floréal.

Il est certain que les scélérats de Paris étoient en correspondance avec ceux de notre pays qui n'attendoient que le signal du carnage. Des listes de proscription étoient dressées; on les a vu circuler; déjà l'on avoit distribué de l'argent aux assassins. Plusieurs personnes avoient été averties de se tenir renfermées, et de ne pas sortir quelque bruit qu'elles entendoient.

L'administration centrale faisoit barricader la ville, elle avoit appelé à son secours les patriotes exclusifs des campagnes. On représenta à l'administrateur Pertal qu'il n'y avoit aucune raison pour déployer cet appareil de guerre et de terreur dans un pays parfaitement tranquille. Il répondit en colère: *S'il n'y a pas de troubles aujourd'hui, il y en aura dans quelques jours.*... Enfin tout ce qui s'est passé ici coïncide parfaitement avec les complots des anarchistes de Paris.

#### PARIS, le 7 prairial.

Il ne se passe point de jour sans que les prétendus patriotes de 89 ne donnent des preuves de la rage qui les tourmente depuis la découverte de la conspiration dont ils étoient les chefs.

Un jeune homme nommé Bailly, demeurant chez son père quai de l'Horloge du Palais, s'arrêta l'autre jour (2 prairial) auprès d'un groupe d'exclusifs ou patriotes à la Mèche, c'est tout dire, rassemblés au bas du Pont-au-Change; on lui demanda ce qu'il pensoit des affaires et de quel parti il étoit? *Moi, dit-il, sans se mouvoir, je suis pour la tranquillité.* On

(2) le laissa s'éloigner en se contentant de le remarquer, ou plutôt de le désigner.

Le lendemain il passa vers le soir au même endroit sans s'arrêter. A peine fut-il à six pas du groupe, que quatre à cinq patriotes de 89, armés de gros bâtons, tombent sur lui en hurlant: Voilà l'ami de la tranquillité. On lui applique un coup de bâton sur les dents, qui l'étourdit, le couche par terre et l'empêche de parler. . . . Les patriotes de 89 l'eussent infailliblement tué si un détachement de cavalerie à l'aspect duquel ces brigands prirent la fuite, ne fût venu le secourir.

Le même jour ils se sont agités pour organiser un mouvement qu'on annonçoit déjà pour le 4, et tendant à forcer le Temple et à délivrer ceux de leurs chefs qu'on y a renfermés. Quelques-uns d'entr'eux sont venus au nom du peuple des fauxbords qu'ils vouloient soulever, proposer aux forts du magasin de farines qu'on appelle de Sainte-Elisabeth, une coalition pour cette audacieuse entreprise. Un des principaux d'entre les forts a repoussé les séducteurs avec énergie. Ceux-ci qui s'étoient enhardis par le vin, ont sur cela engagé une querelle, tiré le sabre et blessé au poignet un citoyen qui vouloit les rappeler à l'ordre.

La force armée est accourue; quelques-uns des orateurs sanguinaires ont été arrêtés, les autres ont fui. Une des femmes arrêtées, avoit deux louis en numéraire, 30,000 liv. en assignats, plus, un des écrits de Babeuf. On a trouvé chez un des individus capturés, un guidon avec cette inscription: *Armée plebeienne.*

Le 5, une tactique plus déliée a été mise en usage. Il y avoit des groupes sur les ponts, et les orateurs étoient mis avec une propreté aristocratique. Leurs discours ne respiroient pas la démagogie, quoique dirigés avec adresse contre le gouvernement. Le but évident de cette manœuvre est, de la part des patriotes de 89, de donner le change à la police, d'échapper à sa surveillance, en la dirigeant contre le phantôme du royalisme. Louvet et compagnie s'évertinent dans le même sens; mais cet artifice est si usé qu'il y a peu d'apparence qu'il puisse réussir.

L'ouverture publique du salon d'exposition, où l'on a réuni des tableaux choisis dans les écoles, se fera le 8 prairial présent mois.

On lit dans le journal des Patriotes de 89, une lettre de Vatar, propriétaire du journal des Hommes Libres, qui se plaint de ce que les scellés sont mis par-tout dans son domicile.

Il assure qu'il n'a rien à se reprocher, et s'étonne de ce peu d'égard de la part du gouvernement qui lui doit, dit-il, plus de 400,000 l. et le paiement d'une imprimerie de 20 presses, dont il disposa sans son consentement. Son journal reparoit cependant imprimé ailleurs.

Le directoire a nommé commissaire du pouvoir exécutif à près du département de Paris, le citoyen Démousteaux, ancien substitut du procureur de la commune de Paris, avant le 2 septembre 92; il remplace le citoyen Paré destitué. On se rappelle que Démousteaux

Donna sa démission à cette affreuse époque. Ce choix honore le directoire ; il se déclare ainsi d'une manière bien manifeste contre ce grand crime, sur lequel on a trop long-tems tiré le voile. Il est juste que ceux qui ont courageusement témoigné l'horreur et l'indignation que leur inspiroit cet horrible forfait, dans un tems où il y avoit du courage à le prononcer, soient honorés au moment où les scélérats sont punis.

La troisième municipalité de Paris, composée de soixante-dix patriotes de 89, a été entièrement destituée. Le gouvernement verra, par expérience, qu'il ne lui est point nécessaire de ménager les jacobins. Il obéira sans doute au vœu de l'opinion publique, qui réclame la destitution des administrations *fréroniennes*.

On assure que l'ex-ministre Merlin va s'essayer dans la carrière diplomatique ; on dit qu'il est envoyé ambassadeur à Turin. Quelle prodigieuse diversité de talens ! Il a été successivement un grand législateur, un grand ministre de la police ; il sera probablement un grand négociateur. Quel homme à montrer à l'Europe !

Nous apprenons à l'instant que Paré, ci-devant commissaire du pouvoir exécutif auprès du département vient d'être arrêté.

On dit que l'empereur a fait signifier à Monsieur l'ordre de quitter l'armée de Condé, et de se retirer au fond de la Souabe.

#### *Histoire naturelle.*

Un homme de beaucoup d'esprit disoit dernièrement *S'il y a un mauvais sujet dans une famille, c'est précisément celui-là qui est jacobin.* Cette observation est de toute justesse. La révolution a paré des beaux noms de patriotisme et d'indépendance, les vices du caractère, du cœur et de l'esprit. Au nom de la liberté, il fut permis de montrer les passions les plus atroces et les plus cruelles, il fut permis de se targuer des systèmes intellectuels les plus faux et les plus absurdes. L'audace des pensées et la fureur du crime ne connurent plus de frein. La douceur, l'humanité, la sensibilité, la justesse d'esprit passèrent pour foiblesse et pusillanimité. La dureté des traits, la violence de la physionomie, la laideur et la difformité même du visage devinrent des titres révolutionnaires ; Danton se vantoit de son horrible laideur ; si quelques traits heureux brilloient sur le front d'un homme, si quelque trace des vertus douces et sympathisantes se demêloit sur sa figure, elle devenoit un signe de réprobation. Il étoit facile de remarquer dans la convention que tous les hommes les plus hideux étoient à la montagne. S'il étoit possible de tirer une ligne dans toute l'étendue du peuple français entre les jacobins et leurs adversaires, on verroit d'un côté toutes les difformités, toutes les monstruosités physiques et morales. Un jacobin a communément l'œil hagard et sanglant, le teint livide et jaune, les dents noires, la bouche écumeuse, le front sourcilieux, le geste brusque, la voix rude et granchante, l'esprit extravagant et faux, le cœur dur et insensible, les goûts brutaux et vils, le langage

grossier et insolent, les passions emportées et sans choix ; la douceur du sexe ne le touche point. La plupart de ces misérables sont livrés aux penchans les plus honteux, et à des plaisirs réprouvés par la nature. C'est une race à part qui n'est point susceptible des idées du beau, du grand, de l'honnête. C'est le venin, l'écume et la honte de l'espèce humaine. Si quelque chose doit étonner, c'est qu'ils n'aient point fait plus de mal encore qu'ils n'en ont fait ; c'est qu'ils ne se soient pas nourris de chair humaine ; c'est que la France ait pu exister, après avoir été livrée deux ans à ces bêtes féroces ; c'est qu'on n'ait point encore compris que ces monstres ne peuvent être apprivoisés.

*Suite des pièces relatives à la conspiration.*

*Pièces trouvées chez Babouf.*

Egalité.

Liberté.

BONHEUR COMMUN.

*Création d'un directoire insurrecteur.*

Des démocrates français, douloureusement affectés, profondément indignés, justement révoltés de l'état inouï de misère et d'oppression dont leur malheureux pays offre le spectacle ;

Pénétrés du souvenir que, lorsqu'une constitution démocratique fut donnée au peuple et acceptée par lui, le dépôt en fut remis sous la sauve-garde de toutes les vertus ;

Considérant en conséquence que c'est aux vertus les plus pures, les plus courageuses, qu'appartient l'initiative de l'entreprise de venger le peuple, lorsque, comme aujourd'hui, ses droits sont usurpés, sa liberté ravie, et jusqu'à son existence compromise ;

Reconnoissant que c'est un reproche injuste que celui qui accuse le peuple de lâcheté, et que le peuple n'a jusqu'ici ajourné sa justice qu'à défaut de voir de bons conducteurs prêts à paroître à sa tête ;

Reconnoissant que le comble de la mesure des crimes d'une autorité usurpatrice, a mûri les dispositions de toutes les âmes en faveur d'une explosion révolutionnaire, au point que pour la rendre fructueuse, pour mettre les régulateurs en mesure d'en assurer le succès, il sera peut-être nécessaire de tempérer plutôt que d'accélérer l'élan des hommes libres ;

Oat résolu ce qui suit :

Art. Ier. Ils se forment dès ce moment en directoire insurrecteur, sous le nom de *directoire secret de salut public*. Ils prennent en cette qualité l'initiative de la conduite de tous les mouvemens qui doivent mener le peuple à ressaisir sa souveraineté.

II. Ce directoire est de quatre membres.

III. Ce directoire sera secret ; les noms de ses membres ne seront même point connus des premiers agens. Il y aura entre ceux-ci et les membres du directoire des agens intermédiaires pour servir les communications des uns aux autres.

IV. Le directoire secret de salut public s'engage de remplir l'immense étendue de devoir que ce grand titre lui impose.

V. Il sera apposé une marque distinctive aux ina-

tructions par écrit qui seront indispensables à donner aux principaux agens; et cette marque servira à les prémunir contre toute surprise sur de fausses instructions: elle leur garantira, malgré le défaut de signature, l'authenticité des actes qu'ils recevront du directoire secret. (La suite à demain.)

#### CONSEIL DES CINQ-CENTES.

*Séance du 7 prairial.*

Un membre, organe de la commission des dépenses, soumet à la discussion le projet suivant:

I. Les dépenses du corps législatif, du directoire, des sept ministères, de l'institut national, des invalides, etc., etc., seront acquittées par le trésor public, sous le titre de dépenses de gouvernement.

II. Les dépenses des administrations, des tribunaux, des écoles centrales, des hospices de santé, etc., seront à la charge des départemens, sous le titre de dépenses d'administration.

Thibaud soutient ce projet de résolution. Il expose que les dépenses d'administration, qui ne montoient qu'à 70 millions sous l'assemblée constituante, se sont portées à la somme de 160 millions, parce que les administrateurs, puisant dans le trésor public, se soucioient fort peu d'augmenter le nombre de leurs employés, et de leur donner de gros appointemens. On a vu des districts qui n'avoient que huit commis, les porter à 130. Il est contraire à la chose publique de réunir ainsi dans des bureaux une foule d'hommes qui seroient plus utiles dans le commerce, l'agriculture et les arts. Enfin, plus il y a de commis, moins ils font de besogne. Ainsi, l'économie se trouve recommandée même par la certitude d'un plus grand travail.

Thibaud conclut à l'adoption du projet de résolution; et il demande que le conseil arrête en principe, qu'il y aura des dépenses locales à la charge des départemens. Cette dernière proposition est adoptée.

Déjà les orateurs inscrits pour la parole étoient appelés par le président à la tribune, lorsque Thibaud a observé par motion d'ordre, qu'une question de cette importance ne devoit pas être décidée ainsi à la légère, qu'elle eût dû être annoncée d'avance, afin que chaque membre eût pu apporter au conseil une opinion réfléchie. Il en demande l'ajournement à deux jours. — Adop.

Le président annonce au conseil que le tribunal de cassation demande à rendre compte à la barre, du résultat de ses travaux pendant l'année. A l'instant la députation est admise, et Chabroud, qui en est l'orateur, expose en deux mots, que le tribunal de cassation a rendu 2679 jugemens, depuis le premier germinal, an 3, jusqu'au 30 ventose, an 4. Il termine ainsi: Le compte qu'exige de nous l'acte constitutionnel, nous venons de le rendre au peuple, à vous et à la loi. Nous l'attachons au berceau de la république. Les lauriers de la victoire qui le décorent, recevront un nouvel éclat des trophées de la justice.

Le président répond que le conseil se fera rendre compte du résultat présenté par le tribunal.

Sur la demande de Mathieu, le compte sera imprimé et distribué aux membres du conseil.

Duchatel (de la Gironde) fait adopter un projet de résolution qui fixe un nouveau tarif pour le paiement des droits de timbre et d'enregistrement.

(4) Bessroy vient annoncer au nom de la commission des finances, que la malveillance constamment acharnée au dépréciement de notre signe d'échange, continue ses infâmes murmures, et qu'elle a profité de l'arrêté rendu par le directoire, pour jeter de la défiance dans les esprits sur la réalité de l'échange des assignats contre les mandats; elle a cherché à prouver que cet échange étoit impossible, et chaque citoyen s'empresse de se défaire de ses assignats, ce qui en a fait baisser la valeur, et par contre-coup celle du mandat.

La commission des finances a examiné le mode d'exécution de l'échange, tel qu'il a été fixé par le directoire, et elle s'est convaincue que tous les bruits répandus sont faux. Il y a 132 bureaux d'échange dans Paris; chaque citoyen peut échanger à un seul 132 mille francs d'assignats; et en portant à 16 le nombre des citoyens qui seront expédiés par heure, on aura 128 échanges chacun de 338 mille francs par heure; ce qui fera plus de cinq milliards par jour: d'où il suit que quatre jours suffiroient à l'échange de plus de 20 milliards à Paris seulement, en supposant, ce qui n'est pas, que la masse totale fût concentrée dans cette commune.

Le conseil venoit d'ordonner l'impression du rapport de Bessroy, lorsque Boudin courant à la tribune, s'écrie: la malveillance affecte de répandre que l'échange des assignats ne se fera pas en mandats, mais qu'on ne donnera que des récépissés: et comme l'orateur ne s'est pas expliqué sur cet article, je demande qu'il le fasse clairement.

Bessroy répond qu'il n'a point fait cette observation critique. La proclamation du directoire porte en termes formels que l'échange se fera en promesses de mandats, et que si le jour de l'échange a été reculé jusqu'au 16, c'étoit afin de donner le tems nécessaire pour mettre à la main les signatures sur les promesses.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

*Séance du 5 prairial.*

La résolution prise hier par le conseil des cinq-cents pour faire éloigner du département de la Seine ceux qui, après avoir porté les armes contre la république dans la Vendée, ont profité des différentes amnisties, a été approuvée.

Barbé-Marbois, fait au nom d'une commission, un rapport sur la résolution qui met la somme de 1,146,000 liv. à la disposition de la trésorerie nationale pour les dépenses ordinaires et extraordinaires de cette administration.

La commission a saisi cette occasion pour présenter au conseil le tableau du trésor public. Il résulte des états qu'elle s'est fait présenter, qu'il n'y a plus en circulation que vingt-quatre milliards 500 millions d'assignats; qu'il a été émis pour soixante millions de rescriptions; qu'il en est déjà rentré pour dix millions; qu'enfin il y a pour deux milliards quatre cents millions de mandats territoriaux de fabriqués, et qu'il n'y a en émission qu'une faible partie de cette somme.

Le rapporteur déclare que les ressources de la république sont encore proportionnées à ses besoins; mais il recommande la plus sévère économie, et invite le conseil à ne point s'écarter de ce système salutaire et des principes qui doivent l'affermir. — Le conseil approuve la résolution.